



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 21 FEVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février, le Conseil municipal s'est réuni à 20 heures, en Mairie, salle du Conseil, sur convocation adressée à tous ses membres le quinze février précédent, par Monsieur Michel THABUIS, Maire en exercice.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du diagnostic de l'éclairage public
- 2) Débat d'orientation budgétaire
- 3) Exécution du budget 2013 avant son vote - précision
- 4) Tarifs municipaux 2013 - complément
- 5) Médiathèque - demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour l'acquisition d'un fonds audiovisuel
- 6) Médiathèque - demande de subvention au titre de la DGD pour les travaux de rénovation (3^{ème} tranche)
- 7) Désaffectation et déclassement de voirie rue de la Pierre d'Angeroux à La Roche-sur-Foron
- 8) Vente d'une parcelle communale déclassée rue de la Pierre d'Angeroux
- 9) Informations

Conseillers en exercice : vingt-neuf.

Présents : Mmes Monique BAUDOIN - Dominique BOURGEOIS - Anne CONTAT - Nicole COTTERLAZ-RANNARD - Isabelle DERIAZ - Jocelyne DURET - Suzy FAVRE-ROCHEX - Michelle GENAND - Brigitte MARIE - Evelyne PRUVOST - Christiane SIBIL - Lucienne THABUIS - MM. Pascal CASIMIR - Jacky DESCHAMPS-BERGER - Jean-Philippe DEPREZ - Eric DUPONT - Jacques ENCRENAZ - Ali HARABI - Roland GREGGIO - Cédric LAMOUILLE - Jean-Claude METRAL - Alain PETITOT - Patrick PICARD - Dominique PERROT - Michel ROSSILLON - Michel THABUIS.

Excusés avec procuration : Mme Marie-Christine UGOLINI - M. Laurent PATERNAULT.

Absente excusée : Mme Nadine CAUHAPE.

-o0o—o0o-

Monsieur Le Maire procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Madame Marie-Christine UGOLINI, et Monsieur Laurent PATERNAULT sont absents et excusés. Ils donnent respectivement pouvoir à Messieurs Dominique PERROT et à Ali HARABI.
Madame Nadine CAUHAPE est excusée.

M Eric DUPONT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal en date du 14 novembre 2012 ne suscite aucune remarque. Il est approuvé.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente Madame PONCET, du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) et Monsieur CARDIA de la société INERGIE ADAPT. Il leur cède la parole afin qu'ils présentent au Conseil municipal le diagnostic qui a été réalisé sur l'éclairage électrique public.

Il ressort de ce diagnostic que les travaux qui doivent être réalisés pour améliorer la performance de cet éclairage va permettre d'économiser jusqu'à 43 % de la consommation énergétique actuelle.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux estimés à 1 600 000 euros seront réalisés sur plusieurs années.

Monsieur PETITOT demande si ces travaux sont subventionnés. Madame PONCET lui répond que le SYANE participe à hauteur de 30 % du montant des travaux. Le SYANE a également décidé de subventionner le remplacement des réverbères à ballons fluorescents à hauteur de 40 %.

Monsieur le Maire remercie Madame PONCET et Monsieur CARDIA de leur intervention et passe la parole à Monsieur DESCHAMPS-BERGER pour le débat d'orientation budgétaire.

21.02.2013/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur DESCHAMPS-BERGER expose, en premier lieu, les résultats de l'analyse des finances communales, pour les années 2009-2011, qui a été réalisée par Monsieur DOMINICI, Responsable du Centre des Finances Publiques de La Roche-sur-Foron.
Les Conseillers municipaux ont reçu la copie de cette analyse avec leur convocation à cette séance.

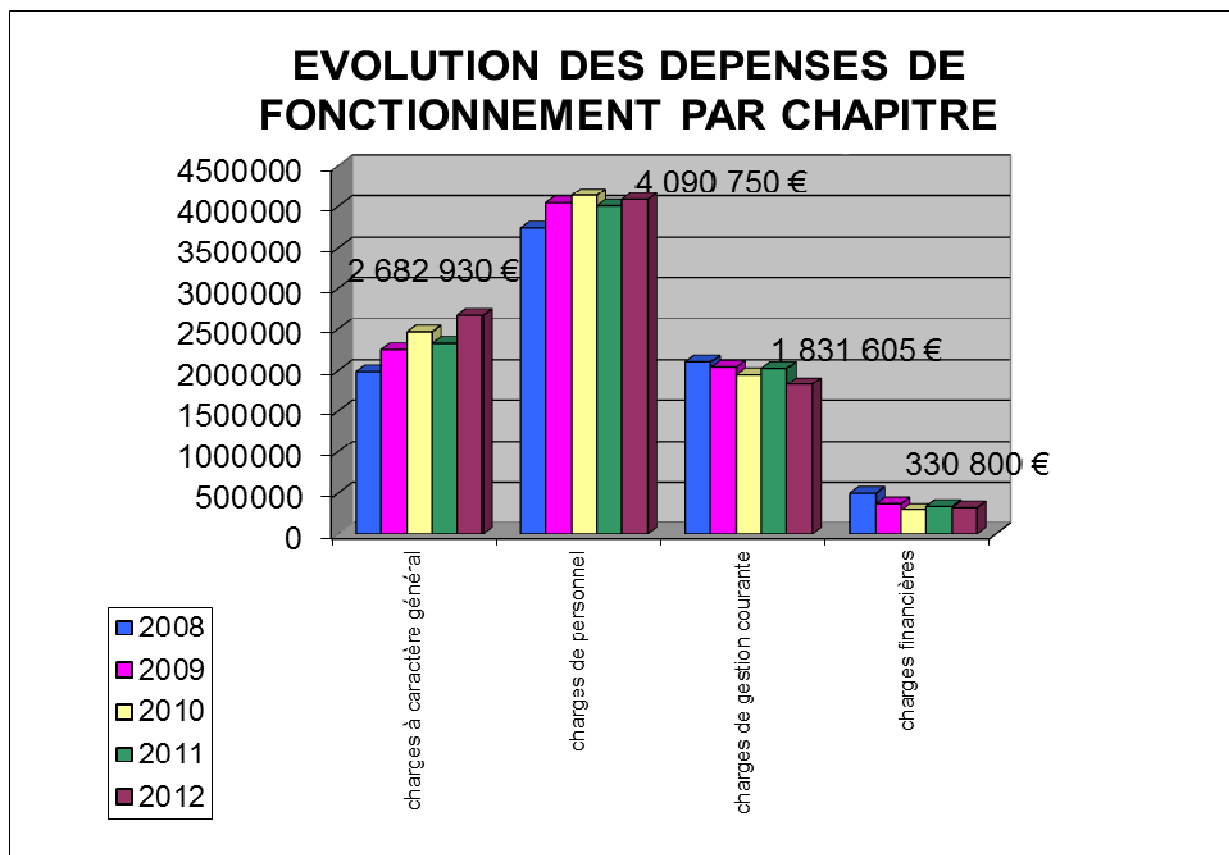
Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur DOMINICI qui déclare au Conseil qu'il peut aussi avancer les résultats pour l'année 2012 qui vient de se clore. Ce sont de bons chiffres puisqu'il a constaté un excédent, d'une part, de 2 585 765 euros sur le compte de fonctionnement et, d'autre part, de 1 923 946 euros sur compte d'investissement, soit un excédent total de 4 509 711 euros. Cela permet à la Commune de dégager une capacité d'autofinancement pour se désendetter.

Monsieur Pascal CASIMIR estime que cette analyse manque de recul et de modération. Selon lui, il s'agit d'une analyse ponctuelle de laquelle certains éléments sont absents, comme la structure de la dette. Cela dénote un manque évident d'approfondissement.

Monsieur le Maire s'étonne de cette remarque à l'encontre du Receveur municipal et estime qu'au contraire tout le monde devrait se réjouir du résultat de cette analyse et de la bonne tenue des finances communales.

Monsieur DOMINICI précise que ces résultats ont été contrôlés et confirmés par la Direction Générale des Finances Publiques d'Annecy et que les chiffres avancés peuvent être vérifiés par tous les citoyens sur le site internet du Ministère des Finances.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DOMINICI et cède la parole à Monsieur DESCHAMPS-BERGER qui présente, en préliminaire des orientations budgétaires pour 2013, les grandes évolutions des finances communales dans les années précédentes :



Au global, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,2 % entre 2012 et 2011 (+ 111 K €).

Les charges à caractère général représentent 23,3 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent :

- des fluides (gaz, électricité, carburants, éclairage public...),
- de l'alimentation,
- des services extérieurs (entretien bâtiments, routes, réseaux, matériels, assurance...),
- des honoraires, petites fournitures et achats, des taxes payées par la Collectivité

Les charges à caractère général augmentent de 13 % (+ 310 K €) *à périmètre constant* : les frais de portage de l'EPF, soit environ 40 K € sont depuis 2012 comptabilisés au chapitre 011 « charges à caractère général » au lieu du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Les évolutions les plus conséquentes concernent :

- l'énergie avec + 11 % (+ 45 K €). Une hausse générale et assez uniforme du coût de chauffage sur l'ensemble des bâtiments communaux est constatée ;
- le poste alimentation + 16 % (+ 22 K €) très majoritairement lié à la hausse de fréquentation du restaurant scolaire ;
- la location mobilière + 63 % (+ 18 K €) : recours à une prestation de services pour les illuminations ;
- l'entretien des bâtiments + 29 % (+ 76 K €) : dépenses à caractère ponctuel concernant notamment les travaux en régie pour l'aménagement du CTM et les mises aux normes pour les ascenseurs de la Mairie et du 70 avenue Jean Jaurès ;
- les honoraires + 44 K € liés aux contentieux sur le dossier du Parc des Expositions.

Les charges de personnel :

141 agents représentant 106 équivalents temps plein sont actuellement employés par la Commune de La Roche-sur-Foron.

Le chapitre 012 "Charges de personnel" augmente de 78 K € entre 2011 et 2012.

Cette augmentation de 2 % s'explique comme suit :

- + 44 K € liés aux avancements d'échelons et de grades (évolution prévue par le statut et suivant la grille indiciaire) ;
- + 21 K € avec l'augmentation des charges patronales (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC) ;
- + 13 K € avec des créations de postes pour développer le niveau de service.

Les charges de gestion courante représentent 16 % des dépenses de fonctionnement. Elles se composent en majorité :

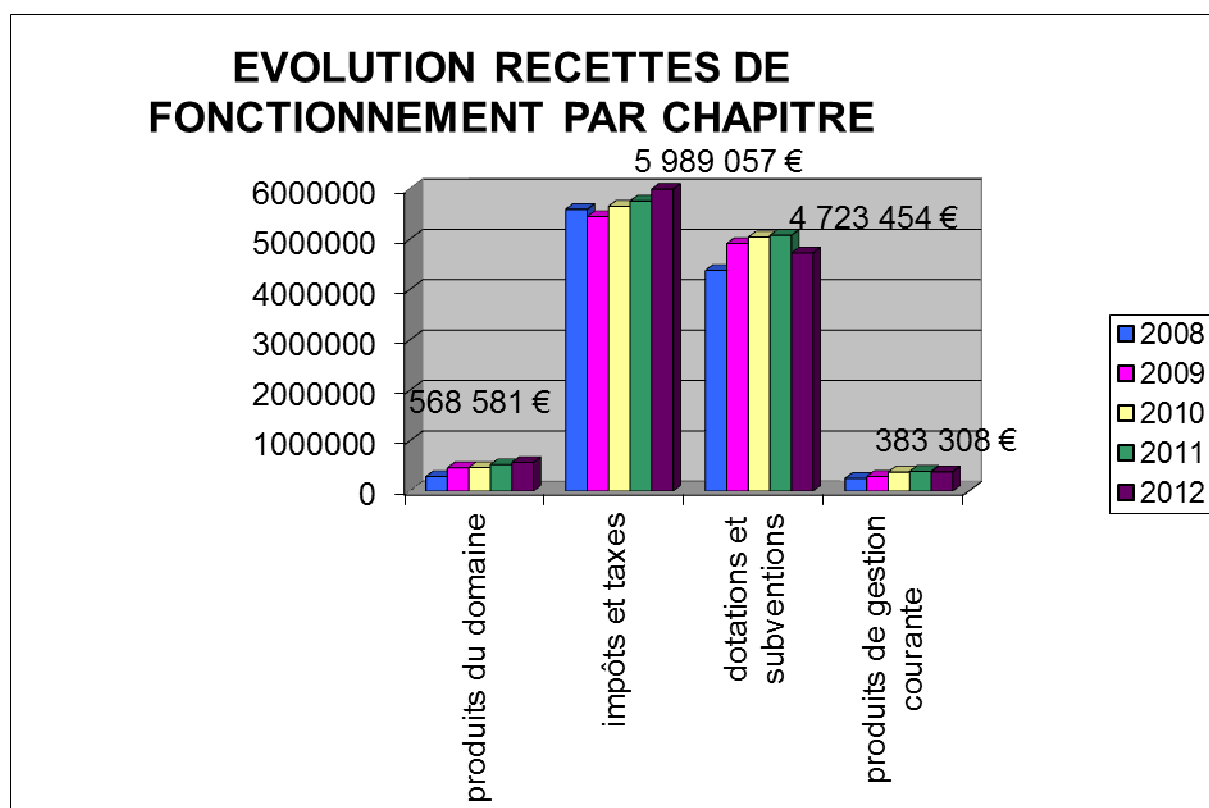
- des contributions obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Espace nautique des Foron...)
 - des subventions (Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), office de tourisme, Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC), Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), associations)
- Elles diminuent de 8 % *à périmètre constant* soit -150 K €.

Les principales évolutions concernent :

- le poste indemnités des élus - 10 % (- 18 K €)
- la subvention d'équilibre du CCAS - 10% (- 50 K €)

- les subventions aux associations et autres personnes de droit privé – 12 % (- 82 K €). Seule la subvention à l'OGEC diminue (- 28 K €), celle-ci résultant d'un calcul en fonction du nombre d'élèves rochois en élémentaire à l'OGEC et du coût d'un élève en élémentaire public. Les autres subventions sont stables. 48 K € proviennent du caractère ponctuel de certaines subventions, notamment de reversement de subventions du Conseil Général de la Haute Savoie (CG74) à la MJC et à l'Office de tourisme, également de subventions exceptionnelles à l'Académie du Faucigny pour une exposition itinérante et pour le club de tennis de table pour l'achat d'équipements.

Les charges financières représentent 3 % des dépenses de fonctionnement. Le désendettement progressif et la gestion dynamique de la dette ont permis de passer de 528 K € de charges d'intérêts en 2007 à 331 K € en 2012.



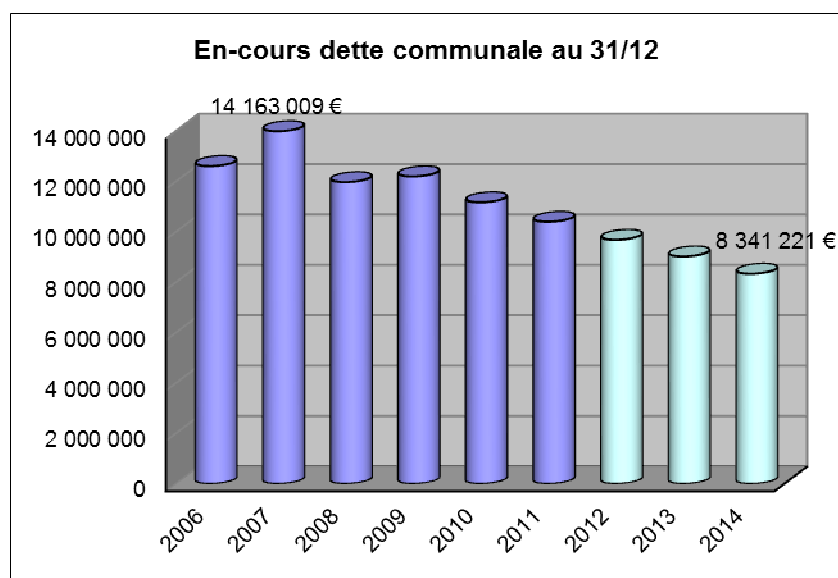
Au global, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0,9 % (- 110 K €) entre 2012 et 2011.

Les produits du domaine reflètent les services rendus aux usagers contre redevance. Ils se composent principalement de la restauration scolaire et du périscolaire, ainsi que de l'école de musique. Les produits du domaine représentent 3,7 % des recettes de fonctionnement en hausse de 8,4 % entre 2011 et 2012. Le restaurant scolaire (+ 15 % de recettes) connaît une fréquentation en forte augmentation.

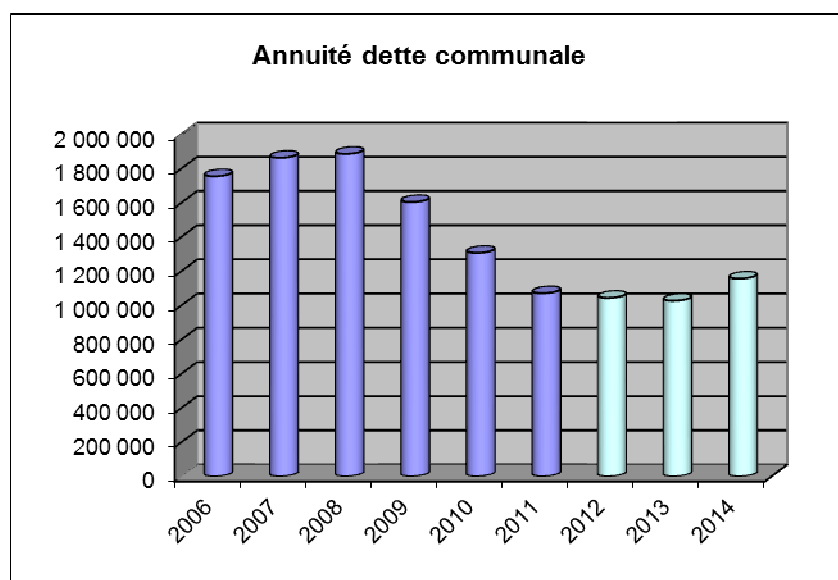
Les impôts et taxes contribuent à hauteur de 39,4 % aux recettes de fonctionnement en progression de 4 %. Les droits de mutation demeurent élevés (505 K €) mais ne progressent plus. La réforme fiscale a amoindri l'autonomie fiscale des collectivités puisque un tiers des bases fiscales de la Commune a été remplacée par des impôts et dotations sur lesquels la Commune n'a pas de pouvoir de décision. Cependant le produit fiscal demeure dynamique avec une progression de 3,6 %.

Les dotations et subventions financent 31 % des recettes de fonctionnement. Ces recettes sont en diminution de 6,9 %. La perte se situe sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) suite à l'application des nouveaux critères de recensement (- 219 K € soit - 7,6 %), ainsi que sur la fin du dispositif de compensation des pertes de base de taxe professionnelle (- 212 K €). Les dotations de l'Etat (DGF, dotation de solidarité urbaine DSU) ne sont plus revalorisées automatiquement selon l'inflation et la croissance mais leurs évolutions sont déterminées par la loi de finances. De fait elles sont figées pour 2013 et une baisse est programmée en 2014 et 2015. Les fonds Genevois continuent d'être dynamiques avec + 7 %. La recette passant de 500 k € en 2006 à plus de 1 223 k € en 2012.

Les produits de gestion courante représentent 2,5 % des recettes. Ils se composent des loyers immobiliers perçus par la Commune ainsi que des indemnités d'assurance pour des sinistres.



Le point culminant de la dette se situe en 2007. Depuis cette date et jusqu'à fin 2014, l'en-cours de la dette aura diminué de 40 %. L'en-cours est composé à 49 % de taux fixe et à 51 % de taux variable (en 2011 pour mémoire 26 % de taux fixe et 74 % de taux variable). Le prêt structuré indexé sur la parité €/ Franc Suisse représente 37 % de l'en-cours de la dette. Sa période de taux garanti à 2,14 % s'achève fin 2013. Compte tenu de la parité actuelle, à partir de 2014, le taux ressortirait à 10 %. C'est pourquoi, la Commune a négocié et obtenu un taux de 5,5 % pour les échéances de 2014 et 2015. Le bilan pour la période 2008-2015 ressort donc avec un taux moyen de 2,92 % et un gain de 364 K € compte tenu d'un taux fixe de référence lors de la mise en place de 4,13 %.



Le taux moyen d'intérêt de la dette communale devrait avoisiner les 3,4 % en 2012 contre 2,8 % en 2011. La remontée du taux moyen d'endettement s'explique par la volonté de sécuriser l'en-cours de la dette par le rééquilibrage sur du taux fixe. La Commune n'empruntant plus depuis 2009, elle voit son annuité de dette diminuer de 45 % depuis 2008 (soit 836 k €).

Après avoir présenté les évolutions financières sur les années précédentes, Monsieur DESCHAMPS-BERGER expose les orientations budgétaires proposées pour l'année 2013 :

Orientations budgétaires 2013

estimation au 8 février 2013 en milliers d'euros

Section de fonctionnement

	Budget 2012	%/B12	Prévisions 2013
Recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur)	11 117	0.3%	11 155
dont:			
Produits des services du domaine	451	3.1%	465
Revenus des immeubles et autres produits de gestion	354	0.0%	354
Dotations, subventions et participations	4 491	1.1%	4 540
Impôts et taxes	5 682	0.4%	5 704
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3		3
Produits exceptionnels	19	-52.6%	9
Reprise sur provisions	27		-
Atténuation de charges	90	-11.1%	80

	Budget 2012	%/B12	Prévisions 2013
Dépenses de fonctionnement (hors virement)	9 693	3.7%	10 049
dont:			
Charges à caractère général	2 914	-1.3%	2 876
Charges de personnel	4 170	1.0%	4 213
Autres charges	1 866	12.9%	2 106
Charges financières	345	38.8%	479
Charges exceptionnelles	42		25
Atténuation de produits	23		50
Dotation aux amortissements et opérations d'ordre	333	-9.9%	300

Solde Recettes-Dépenses de 2013 (A)	1 106
-------------------------------------	-------

Prévision d'affectation du résultat 2012 disponible pour le budget 2013 (B)	1 333
--	-------

Disponible pour la section d'investissement (A+B)	2 439
---	-------

Les recettes de fonctionnement 2013 hors excédent antérieur s'élèveraient à 11 155 K € en progression de 0,3 % par rapport au Budget Primitif 2012.

Les produits du domaine se situent à 465 K €

Les revenus des immeubles et autres produits de gestion courante s'élèvent à 354 K €. Du fait de leur caractère exceptionnel et ponctuel, les indemnités d'assurance ne sont pas provisionnées.

DGF et autres participations : à hauteur de 4 540 K €. Les dotations de l'Etat sont gelées. Les différentes dotations seront notifiées en mars.

Impôts et taxes : d'un montant de 5 704 K € La présente simulation tient compte de la revalorisation des bases d'imposition par la loi de finances. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux. Les bases d'imposition de la Commune seront connues dans la 1^{ère} quinzaine de mars. Les produits des droits de mutation sont budgétés avec prudence.

Atténuation de charges : estimée à 80 K €. Il s'agit des remboursements de l'assurance statutaire du personnel.

Les dépenses de fonctionnement 2013 seraient budgétées à hauteur de 10 049 K € (+ 3,7 %) par rapport au BP 2012.

Charges à caractère général : d'un montant de 2 876 K €. Elles sont en diminution (- 1,3 % soit - 38 K €). Le marché de déneigement n'a pas été reconduit ; le service est réalisé par des moyens municipaux (- 45 K €). Le poste entretien des bâtiments a diminué de

3,5 % en raison de mise aux normes ponctuelles réalisées en 2011 sur les ascenseurs. Les principales hausses proviennent des fluides et énergies, notamment l'eau avec l'augmentation conséquente de la redevance assainissement de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) , mais aussi celle de l'électricité et du gaz. Est également en hausse, le poste alimentation de la cantine du fait de la progression de sa fréquentation. Les autres postes ne devraient pas connaître d'évolution marquante.

Charges de personnel : elles passent de 4 170 K € au BP 2012 à 4 213 K € au BP 2013, soit une augmentation de 43 K €.

Cette augmentation de 1 % s'explique comme suit :

+ 20 K € liés aux avancements d'échelons et de grades (évolution prévue par le statut et suivant la grille indiciaire) ;

+ 6 K € avec l'augmentation des charges patronales (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC) ;

+ 10 K € avec l'augmentation du SMIC et les reclassements indiciaires (élévation des indices d'entrée de grille afin que les traitements bruts de base soit au minimum égal au SMIC) ;

+ 6 K € avec le changement d'assureur et l'augmentation des taux d'assurance du personnel communal.

Charges financières : de 479 K €. Le chapitre est en hausse de 134 K €. La sécurisation du prêt structuré sur les échéances 2014 et 2015 au taux de 5,5 % implique de constater des intérêts courus non échus pour 108 K € (l'échéance de février 2014 représente 10 mois sur l'année 2013)

Autres charges : de 2 106 k €. Elles sont en hausse de 240 K € en raison de l'augmentation de la subvention au CCAS qui passerait de 450 K € à 690 K €.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement 2013 dégagerait un excédent de 1 106 K € auquel s'ajoute la prévision d'affectation du résultat 2012 de 1 333 K €. Le disponible pour la section d'investissement s'établirait à 2 439 K €.

Orientations budgétaires 2013

estimation au 8 février 2013 en milliers d'€uros

Section d'investissement

	Réalisé Exercice 2012	Prévisions 2013 Hors restes à réaliser de 2012
Recettes d'investissement		3 540
Virement de la section de fonctionnement		2 439
F C T V A	298	373
T L E / taxe d'aménagement	242	150
Subventions d'investissement	97	151
Emprunts	-	-
Cessions d'actif	2 196	127
Amortissements et opérations d'ordre	336	300

Dépenses d'investissement		3 540
dont:		
Remboursement d'emprunts	714	666
Subventions d'équipement versées	8	30
Investissements réalisés en 2012	2 565	
Disponible pour l'investissement 2013		2 433
Opérations d'ordre	-	-
Portage Ets Public Foncier (EPF)	291	411

Reste à réaliser de 2012 Soldes-Réserves en milliers d'euros
--

Recettes en restes à réaliser	6 382
Solde exécution antérieur reporté	2 450
Résultat 2012 affecté à l'investissement	2 378
Subvention d'investissement	1 554
Cessions d'actif	-

Dépenses en restes à réaliser	6 382
Immo incorporelles (frais étude, logiciel, PLU)	150
Immo corporelles (bâtiments, réseau, matériels)	6 232

Aux 2 439 K € de la section de fonctionnement viennent s'ajouter les recettes de la section d'investissement. Notamment le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 373 K €, la taxe d'urbanisme pour 150 K €, des subventions d'investissement pour 151 K €, ainsi que les dotations aux amortissements de 300 K €. S'ajoutent également les produits de cession pour 127 K € (opération d'achat et revente du local 30 rue de Silence).

Afin d'obtenir le solde disponible pour l'investissement de 2013, il convient de déduire les dépenses d'investissement obligatoires, notamment le remboursement du capital des emprunts de 666 K € et le portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) pour 411 K € (incluant l'achat du local 30 rue de Silence).

Le disponible pour l'investissement de 2013 ressort à 2 433 K €.

Principaux Investissements envisagés pour le budget 2013 (liste non exhaustive) :

- sécurité : travaux du giratoire des Dragiez 1 100 K € (1 700 K € - subvention du CG74 de 600 K €)
- social : aires de jeux 250 K € (maîtrise d'ouvrage assurée par le CCAS)
- voirie : réfection des enrobés 250 K €
- environnement : plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public 150 K €
- environnement : aménagement d'emplacements de tris des déchets 100 K €
- culture : mise en accessibilité du cinéma le Parc 100 K €
- sécurité : accotement sécurisé rue de Broys 100 K €
- sécurité : hangar à sel au Centre Technique Municipal 90 K €
- sécurité : mise en accessibilité de la voirie 50 K €
- environnement : réalisation de canisites 20 K €
- renouvellement des matériels (services bâtiments, jardins et cadre de vie) 30 K €
- mobilier scolaire et restaurant scolaire 11 K €
- externalisation des serveurs et matériels informatiques 16 K €

Madame Isabelle DERIAZ, au nom de son groupe "La Roche, ville d'avenir", déclare regretter que les orientations budgétaires ne soient pas davantage axées sur l'environnement et sur le domaine social.

Monsieur CASIMIR, au nom de sa liste "La Roche pour tous", s'estime satisfait de la réalisation du rond-point de Dragiez ainsi que du projet sur les aires de jeux, tandis qu'il lui semble que le financement de la réfection de la voirie est un peu en deça de ce qui a été vu en Commission Voirie. Mais son groupe attend le budget primitif pour se prononcer.

Madame Nicole COTTERLAZ-RANNARD demande des informations sur l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Madame Anne CONTAT explique qu'un sondage a été réalisé par la Commune auprès des parents d'élèves rochois, des enseignants et des animateurs du service périscolaire.

Il en est ressorti que 80 % des familles sont favorables à un report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015. Une majorité d'enseignants est également favorable à cette option tandis que les agents du périscolaire souhaitent s'investir davantage.

Le résultat de cette enquête implique qu'il faut prendre le temps de la concertation avec les intervenants.

Monsieur le Maire ajoute que ces nouveaux rythmes scolaires impactent l'Ecole Municipale de Musique (EMM), la MJC, les activités sportives, etc. Tout doit être réorganisé.

Les services communaux de La Roche-sur-Foron pouvaient mettre en application cette réforme dès 2013 mais au vu de ce sondage et les communes environnantes étant d'avis de la reporter à 2014, la Commune prendra donc le temps de la concertation.

Madame CONTAT annonce que l'Inspectrice de l'Education nationale pour la circonscription de Bonneville organise une réunion d'information concernant cette réforme le 12 mars prochain à l'Ecole du Bois des Chères.

Monsieur HARABI dit que les investissements prévus et notamment le giratoire de Dragiez pourraient être utilisés pour davantage de places en crèches ou la rénovation des vieux bâtiments.

Madame COTTERLAZ-RANNARD estime au contraire que ce giratoire est essentiel pour l'économie locale.

Monsieur le Maire déclare partager cet avis

Chacun s'étant exprimé, Monsieur le Maire clôt le débat d'orientation budgétaire.

21.02.2013/02

EXECUTION DU BUDGET 2013 AVANT SON VOTE - PRECISION

Monsieur DESCHAMPS-BERGER rapporte qu'à la demande de Monsieur le Sous-préfet, par un courrier en date du 6 décembre 2012, il convient d'apporter un complément d'information à la délibération prise le 14 novembre 2012 portant sur l'exécution du budget 2013 avant son vote. En effet, conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est nécessaire de préciser le montant des crédits accordés et leur affectation.

Il est donc proposé au Conseil municipal la modification de ladite délibération de la manière suivante :

Dans l'attente du vote du budget principal et des budgets annexes pour 2013 qui aura lieu en mars, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Il est précisé que le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2013 et leur affectation est le suivant :

Immobilisations incorporelles : 52 454 euros ;
Immobilisations corporelles : 2 011 815 euros ;
Immobilisations en-cours : 250 000 euros ;
Autres immobilisations financières : 72 841 euros ;
Soit un total de 2 387 110 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exécution du budget 2013 avant son vote au vu des montants et de leur affectation précisés ci-dessus.

21.02.2013/03

TARIFS MUNICIPAUX 2013 - COMPLEMENT

Monsieur DESCHAMPS-BERGER propose au Conseil municipal de voter la grille des tarifs municipaux 2013 (en euros) pour les salles ci-après mentionnées :

SALLE DE CINEMA, CONGRES, SPECTACLES "LE PARC"				
	2012		2013	
	Vote		Proposition	
	Location	Charges	Location	Charges
- associations locales	Gratuit	153,00	Gratuit	27€/heure
- associations rochoises participant aux grandes manifestations organisées par la Commune	Gratuit		Gratuit	
- associations à but humanitaire	Gratuit		Gratuit	
- écoles rochoises	Gratuit		Gratuit	
- associations ou organismes extérieurs à la Commune				
8 h - 17 h	459,00	-	468,00	-
17 h - 24 h	459,00	-	468,00	-
répétition et installations de décors et matériels avant manifestation (par jour)	230,00	-	235,00	-
- utilisation du projecteur numérique :				
du dimanche 18 h au vendredi 20 h	-		20 € / heure (0,34 € / minute)	
du vendredi 20 h au dimanche 18 h	-		30 € / heure (0,50 € / minute)	
- dépôt de garantie	450,00		450,00	

SALLES D'EXPOSITION CHATEAU DE L'ECHELLE		
	2012	2013
	Vote	Proposition
- associations rochoises participant aux grandes manifestations organisées par la Commune	Gratuit	Gratuit
organismes publics et établissements scolaires rochois	Gratuit	Gratuit
promotion annuelle d'un artiste local	Gratuit	Gratuit
associations rochoises :		
- demi-journée ou soirée (durée maximum de 6 h) - 150 personnes	211,00	215,00
- journée (durée maximum de 12 h) - 150 personnes	387,00	395,00
Sociétés commerciales		
- demi-journée ou soirée (durée maximum de 6 h) - 150 personnes	346,00	353,00
- journée (durée maximum de 12 h) - 150 personnes	470,00	479,00
dépôt de garantie pour tout utilisateur	459,00	450,00

SALLES DE REUNIONS MAISON DES SOCIETES ET ESPACE LOUIS CAUL FUTY

	2012	2013
	Vote	Proposition
salle N° 7 et N°8	55,00	56,00
salle N°7 ou salle N°8	29,00	30,00
utilisation kitchenette	75,00	76,00
salle mutualisée	-	30,00
associations rochoises et organismes publics	Gratuit	Gratuit
dépôt de garantie pour toute mise à disposition d'un an minimum	100,00	100,00

Monsieur ENCRENAZ précise qu'un nouveau tarif a été mentionné pour l'utilisation du projecteur numérique du cinéma. La Commune doit, en effet, reverser au Centre National du Cinéma (CNC) ce même tarif lorsque les films projetés à l'aide du projecteur numérique n'ont pas le visa CNC.

Monsieur HARABI demande si un effort n'aurait pas pu être réalisé concernant les tarifs pour les habitants des communes de la CCPR. Monsieur le Maire lui répond qu'on dénombre 1 600 adhérents à la MJC dont la moitié vient des autres communes de la CCPR. C'est un réel effort.

Par ailleurs, 50 % des membres des associations sportives qui fréquentent le complexe sportif sont des non Rochois. Les gens viennent chercher les services à La Roche-sur-Foron et s'installent autour de la Commune. Il rappelle qu'il est favorable à la mutualisation du sport, de la culture et du social.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les tarifs 2013 proposés.

21.02.2013/04

MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) POUR L'ACQUISITION D'UN FONDS AUDIOVISUEL

Monsieur ENCRENAZ expose que la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, après instruction de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), gère le dispositif du concours particulier de la DGD par lequel l'Etat peut aider les collectivités territoriales pour la construction et l'aménagement de leurs médiathèques. Ces aides ont été étendues en 2012 à la création de fonds audiovisuels.

Dans l'objectif du financement de sa future médiathèque, la Ville de La Roche-sur-Foron a déposé en 2011 un dossier de candidature auprès de la Préfecture de Région en vue de solliciter une aide de l'Etat pour la construction de sa médiathèque, dans le cadre du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales. Ce premier dossier, concernant la rénovation du bâtiment, peut être complété par des dossiers concernant chaque aspect de la mise en place du service. Les dossiers d'aide à l'informatisation et à l'équipement en matériel et mobilier ont déjà fait l'objet de délibérations. Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un nouveau dossier complémentaire concernant une aide à l'acquisition d'un fonds audiovisuel.

La présence de documents audiovisuels est un aspect important du fonctionnement des médiathèques. Ces documents donnent à la population, l'accès à des formes d'expression culturelle variées (musique, cinéma de fiction et documentaire). Ils sont particulièrement attractifs et permettent d'établir un premier contact avec des publics plus larges, y compris parmi les personnes pour qui l'accès à la culture est moins évident. Ces documents sont par ailleurs souvent onéreux et leur présence en médiathèque publique permet de rétablir une égalité d'accès de tous aux différents supports culturels.

Ces différents aspects ont amené l'Etat à créer cette aide complémentaire pour soutenir les efforts des collectivités dans la création de ces fonds spécifiques.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier d'intention auprès de la Préfecture de Région afin de solliciter cette aide.

Ce dossier d'intention sera complété en avril 2013 par le dépôt d'un dossier définitif qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Madame DERIAZ et Monsieur HARABI déclarent ne pas participer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 6 abstentions :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier d'intention auprès de la Préfecture de Région afin de solliciter cette aide.

21.02.2012/05

MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION (TROISIEME TRANCHE)

Monsieur ENCRENAZ rapporte que, dans l'objectif du financement de sa future médiathèque, la Ville de La Roche-sur-Foron a déposé en 2011 un dossier de candidature auprès de la Préfecture de Région en vue de solliciter une aide de l'Etat pour la construction de sa médiathèque, dans le cadre du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales. Ce dossier a été accepté et une subvention d'un montant total de 1 094 410 euros a été accordée à la Ville.

Cette subvention est répartie en trois tranches. La première tranche, d'un montant de 364 803 euros, a été versée en 2011. La deuxième tranche, d'un montant de 363 453 euros, a été versée en 2012.

Chaque tranche devant faire l'objet d'une nouvelle demande, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la demande auprès de la Préfecture de Région afin de solliciter le versement de la troisième tranche de la DGD en 2013, d'un montant de 366 153 euros.

Madame DERIAZ et Monsieur HARABI déclarent ne pas participer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 6 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet de Région la 3ème tranche de la DGD d'un montant de 366 153 euros et à signer les documents y afférents.

21.02.2013/06

DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DE VOIRIE RUE DE LA PIERRE D'ANGEROUX A LA ROCHE-SUR-FORON

Monsieur ENCRENAZ explique que, perpendiculairement à la rue de la Pierre d'Angeroux, se trouve une partie du domaine public routier communal qui n'est pas utilisée, la circulation s'effectuant uniquement sur la rue de la Pierre d'Angeroux proprement dite. Elle n'est donc pas affectée à l'usage direct du public.

C'est pourquoi, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de cette partie de voirie, d'une surface cadastrale totale de 206 m², ainsi que d'approuver son déclassement du domaine public de la Commune et, par voie de conséquence, son intégration dans le domaine privé communal.

Il est rappelé que le déclassement de cette portion de voie communale, ne portant pas atteinte à des fonctions de desserte et de circulation, ne nécessite pas d'enquête publique conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 contre (Mmes COTTERLAZ-RANNARD - DURET - FAVRE-ROCHEX - MM. CASIMIR - DEPREZ - LAMOUILLE) :

- **APPROUVE** la désaffectation et le déclassement de ce terrain et son intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Monsieur le Maire annonce que la propriétaire de la parcelle cadastrée AE n°15 a, à nouveau, envoyé, par l'intermédiaire de son avocat, un courrier formulant une proposition que la Commune préfère étudier avant de proposer ce terrain à la vente. C'est pourquoi, le point n°8 de l'ordre du jour est retiré.

21.02.2013/07

INFORMATIONS

Le Conseil municipal qui reconnaît en avoir pris connaissance, a été informé par Monsieur le Maire :

1 – des décisions relatives aux contrats signés par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil municipal :

- 1) décision du 12 novembre 2012 relative au marché de services pour les prestations de transport par car avec la société VOYAGES GAL ;
- 2) décision du 20 novembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 634 au cimetière des Afforêts ;
- 3) décision du 20 novembre 2012 relative à l'attribution de la concession n° 881 au cimetière des Afforêts ;
- 4) décision du 20 novembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 999 au cimetière des Afforêts ;
- 5) décision du 27 novembre 2012 relative au contrat d'entretien de la structure d'escalade du complexe sportif Labrunie avec la SARL GRIMPOMANIA ;
- 6) décision du 27 novembre 2012 relative au marché de services de télécommunications avec les sociétés FRANCE TELECOM SA, SFR BUSINESS TEAM, BOUYGUES TELECOM ;
- 7) décision du 28 novembre 2012 relative au marché de travaux de voirie pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés avec la société EIFFAGE ;
- 8) décision du 6 décembre 2012 relative au marché de services pour les prestations de maintenance des installations thermiques avec la société E2S SORADEC ;
- 9) décision du 11 décembre 2012 relative au marché de services concernant le risque statutaire signé avec la société QUATREM ;
- 10) décision du 12 décembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 114 au cimetière des Afforêts ;
- 11) décision du 12 décembre 2012 relative à l'attribution de la concession n° 552 au cimetière des Afforêts ;
- 12) décision du 12 décembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 641 au cimetière des Afforêts ;
- 13) décision du 12 décembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 650 au cimetière des Afforêts ;
- 14) décision du 17 décembre 2012 relative au marché des prestations intellectuelles concernant la modification, la mise en compatibilité et la révision générale du PLU avec le groupement conjoint EPODE-Heinrich THIELMANN CONSEIL-Candice PHILIPPE ;
- 15) décision du 18 décembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 636 au cimetière des Afforêts ;
- 16) décision du 20 décembre 2012 relative à la convention de mise à disposition d'une salle située place Saint François pour l'association "de l'Ombre à la Lumière" ;
- 17) décision du 31 décembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 635 au cimetière des Afforêts ;
- 18) décision du 31 décembre 2012 relative au renouvellement de la concession n° 631 au cimetière des Afforêts ;
- 19) décision du 10 janvier 2013 relative à l'attribution de la concession n° 890 au cimetière des Afforêts ;
- 20) décision du 10 janvier 2013 relative au renouvellement de la concession n° 1032 au cimetière des Afforêts ;
- 21) décision du 15 janvier 2013 relative à la location d'un local professionnel 11 place Hermann pour un orthoptiste ;
- 22) décision du 10 janvier 2013 relative au renouvellement de la concession n° 935 au cimetière des Afforêts ;
- 23) décision du 22 janvier 2013 relative à l'attribution de l'emplacement n° 54 dans le columbarium des Afforêts ;

- 24) décision du 25 janvier 2013 relative au marché de travaux de réaménagement paysager du parking du Pont Neuf avec les entreprises DECREMPS TP, SIORAT, CHATEL (affermisssement de la tranche conditionnelle) ;
- 25) décision du 25 janvier 2013 relative au marché de travaux d'aménagement du 1^{er} étage du château de l'Echelle avec les entreprises SARL PHIPPAZ, Menuiserie DUCRETTET, BATI FUTUR, AREA TECHNOLOGIES, et DELETRAZ (affermisssement de la tranche conditionnelle) ;
- 26) décision du 28 janvier 2013 relative à l'attribution de la concession n° 632 au cimetière des Afforêts ;
- 27) décision du 8 février 2013 relative au renouvellement de la concession n° 630 au cimetière des Afforêts ;
- 28) décision du 8 février 2013 relative à l'attribution de la concession n° 204 au cimetière des Afforêts
- 29) décision du 11 février 2013 de procéder auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes à une modification de son contrat de prêt Helvetix consenti le 12 février 2007.

2 – des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour lesquelles la Commune n'a pas exercé son droit de préemption du 6 novembre 2012 au 29 janvier 2013 :

Adresse du bien	Nature	Référence cadastrale	Date décision
2012			
22 rue du Président Faure	bâti en copropriété	AL 240 (lots 11 et 14)	06/11/2012
80 Chemin de l'Epine	bâti sur terrain propre	D 822	06/11/2012
Montizel	non bâti	ZB 353 356 360	06/11/2012
Broÿs Ouest – Mont de Broÿs	non bâti	AN 600	06/11/2012
Route des Bois de Fornets lot B	non bâti	AC 117	22/11/2012
Route des Bois de Fornets lot A (1)	non bâti	AC 117	22/11/2012
Route des Bois de Fornets lot A (2)	non bâti	AC 117	22/11/2012
466 rue des Soldanelles	bâti sur terrain propre	AL 301	22/11/2012
Broÿs Ouest – Mont de Broÿs	non bâti	AN 590 (ex AN 570) – lot 6	22/11/2012
22 rue du Président Faure	bâti sur terrain propre	AL 240 (lots 10, 19 et 21)	30/11/2012
59 chemin des Fleurs	bâti sur terrain propre	AN 19	30/11/2012
187 rue du Mont Blanc	bâti en copropriété	AL 7 (lots 111, 152 et 144)	30/11/2012
590 avenue Jean Jaurès	bâti en copropriété	AL 356 (lots 63, 64 et 65)	30/11/2012
97 avenue Charles de Gaulle	bâti en copropriété	AE 499 (lots 16 et 64)	30/11/2012
22 rue du Président Faure	bâti en copropriété	AL 240 (lots 2, 6, 8, 9, 13, 15 et 16)	30/11/2012
Chantereau	non bâti	D 1751 et 1753	30/11/2012
Rue VI du Corbeau	non bâti	AN 619, 622 et 94	30/11/2012
Route des Bois de Fornets lot B (1)	non bâti	AC 117	11/12/2012
330 rue des Anciens Combattants d'AFN	bâti sur terrain propre	BD 97 et 100 (usufruit)	11/12/2012
330 rue des Anciens Combattants d'AFN	bâti sur terrain propre	BD 97 et 100 (nue propriété)	11/12/2012
164 rue Adhémar Fabri	bâti en copropriété	AH 442 et 470 (lots 10-17-36-63)	11/12/2012
Le Dessus des Crys	non bâti	AS 390 (ex 336) et 392 (ex 338)	11/12/2012
Vers Livron	non bâti	AE 550	11/12/2012
124 rue Perrine	bâti en copropriété	AB 787 (lots 9 et 13)	11/12/2012
Broÿs Ouest	non bâti	AN 592 (ex AN 570) – lot 8	18/12/2012
161 rue de La Concorde	bâti sur terrain propre	AB 146	18/12/2012
74 avenue Charles de Gaulle et 10 Place des Afforêts	bâti en copropriété	ÂE 151 (lots 10 et 20)	18/12/2012
261 Faubourg Saint Martin	bâti sur terrain propre	AE 287 et 312	18/12/2012
Broÿs Ouest	non bâti	AN 597 (ex AN 570) – lot 13	18/12/2012
Broÿs Ouest	non bâti	AN 593 (ex AN 570) – lot 9	18/12/2012
427 avenue Pasteur	bâti sur terrain propre	AB 578	15/01/2013
157 rue du Président Carnot	bâti en copropriété	AE 240 (lots 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42 et 55)	15/01/2013
2013			
Rue de Profaty	non bâti	AP 94 et 219 (556m ²)	15/01/2013
Rue de Profaty	non bâti	AP 94 et 219 (551m ²)	15/01/2013
3250 route d'Orange	bâti sur terrain propre	D 1010	15/01/2013
170 rue de la Vi du Corbeau	bâti sur terrain propre	AO 243 et 430	15/01/2013
Broÿs Ouest	non bâti	AN 551	29/01/2013

720 chemin des Echeaux	bâti sur terrain propre	D 362, 1609, 1611 et 1613 (lots 2 et 5)	29/01/2013
590 avenue Charles de Gaulle	bâti sur terrain propre	AH 283 et 280 (lots 1 et 2)	29/01/2013
22 rue du Président Faure	bâti en copropriété	AL 240 (lots 1 et 20)	29/01/2013
Broys Ouest	non bâti	AN 613	29/01/2013

Monsieur ENCRENAZ informe le Conseil que dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les représentants de la Commune sont particulièrement offensifs pour faire reconnaître d'intérêt communautaire la MJC, le Cinéma "Le Parc", et la future salle de congrès-spectacles.

A une demande de Madame Suzy FAVRE-ROCHEX, Monsieur le Maire rappelle que la CCPR a commencé la distribution des badges d'accès à la déchetterie.

Monsieur DUPONT ajoute que le premier badge est gratuit et le deuxième est vendu au prix de 10 euros.

Toutes les questions étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45.